

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE
MRC DU HAUT-RICHELIEU
PROVINCE DE QUÉBEC

Par la présente, vous êtes convoqués à la **séance extraordinaire** du conseil municipal de Lacolle qui se tiendra le lundi 25 avril 2022, à 18h00.

Vous trouverez ci-joint le projet d'ordre du jour. Veuillez prendre note que les sujets abordés seront discutés et seulement des questions se rapportant à ce sujet seront prises en considération.

Étant donné la portée des décisions qui seront prises lors de cette réunion, votre participation est vivement souhaitée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sont présents le maire et les conseillers, conseillères :

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Monsieur Patrice Deneault, **absent** Monsieur Martin Farrar-Deguire, poste no 2
Madame Suzanne Lacroix, poste no. 3 Madame Nancy Sorel, poste no. 4
Monsieur David Arsenault, **absent** Monsieur Éric Barrière, poste no 6

Est également présent : Jean-Pierre Cayer, directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
Ouverture de la séance extraordinaire du 25 avril 2022.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-04-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	
1	Présence des membres du Conseil
2	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.1	Ouverture de la séance extraordinaire du 25 avril 2022
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
	Proposeur/secondeur
4	ADOPTION DU/ DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
6	ADMINISTRATION /FINANCES
6.1	
7	RESSOURCES HUMAINES
7.1	Résolution approuvant l'embauche de l'adjointe administrative
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE/POLICE/POMPIERS
8.1	Résolution approuvant l'achat du camion de pompier /pompe-citerne
9	TRAVAUX PUBLICS
9.1	Résolution autorisant de prêter l'auto « MITSUBISHI » au directeur

	des travaux publics
9.3	
10	HYGIÈNE DU MILIEU
10.1	
11	URBANISME
12	LOISIRS
13	CORRESPONDANCE
14	VARIA
14.1	
15	PÉRIODE DE QUESTIONS (20 minutes)
16	CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE À

Jacques Lemaistre-Caron, maire

Jean-Pierre Cayer, directeur général /greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, tel que présenté avec tous les points retirés et ajoutés.

ADOPTÉE

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION, FINANCES**
5. **RESSOURCES HUMAINES**

2022-04-103 RÉSOLUTION APPROUVANT L'EMBAUCHE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste vacant au département de l'adjointe administrative;

ATTENDU QUE l'offre d'emploi pour adjointe administrative a été publié à l'externe et à l'interne;

ATTENDU QUE des entrevues ont été tenues auprès de deux (2) candidates;

ATTENDU QUE la personne retenue désire donner une période de préavis à son employeur actuel;

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve l'embauche de madame Mélanie Benoit, à titre d'adjointe administrative, à raison de 35 heures par semaine, et ce, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés municipaux.

QUE le conseil municipal soit d'accord à ce que l'employé respecte son préavis à son employeur actuel, débutant 2 mai 2022, à raison de 3 jours/semaine jusqu'au début juin.

ADOPTÉE

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

2022-04-104 RÉSOLUTION APPROUVANT L'ACHAT DU CAMION /POMPE-CITERNE

ATTENDU QUE le Service de Sécurité incendie (SSI) de Lacolle a besoin d'un camion-citerne depuis que le camion-citerne 738 a été retiré de la route, en août 2020 pour un problème mécanique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle louait un camion-citerne de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix afin continuer à offrir un service de qualité à ses citoyens.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a lancé en 2021 un appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf et qu'un seul soumissionnaire avait déposé une soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée était bien au-delà des coûts envisagés pour l'achat d'un véhicule autopompe/citerne et que la construction et la livraison du camion aurait été fait dans les 540 jours suivants la commande;

ATTENDU QUE le SSI de Lacolle ne pouvait se permettre un délai aussi long;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a choisi de regarder du côté du marché des véhicules usagés pour combler ses besoins;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a procédé au lancement de trois (3) appels d'offres sur le site de Service Électronique d'Appel d'Offres (SE@O) dont les deux (2) premiers appels d'offres sont restés sans réponse;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle, à la suite de sa troisième (3^e) publication a reçu une offre convenable pour ses besoins;

PAR CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle accepte la seule soumission conforme à son devis et déposée par l'entreprise Brindlee Montain Fire Apparatus de l'état de l'Alabama aux États-Unis au montant 202 500 \$ US, pour un camion SPARTAN 4 Guys 2000, correspondant aux besoins soumis dans le devis technique;

QUE la Municipalité de Lacolle paiera le camion au taux de change de la devise à la livraison du camion, tel que prévu à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Lacolle mette fin à la location du camion-citerne avec la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix aussitôt que le camion nouvellement acquis sera opérationnel;

QUE le maire, ou son remplaçant, et le directeur général, ou son remplaçant, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lacolle les documents inhérents à l'achat et la livraison de ce camion.

ADOPTÉE

7. **TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

2022-04-105 **RÉSOLUTION AUTORISANT DE FOURNIR L'AUTO « MITSUBISHI » AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QU'en dépit de ses fonctions, Monsieur Silvio Gaudio doit se déplacer à toute heure du jour pour répondre à des urgences pour la Municipalité de Lacolle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle est propriétaire d'un véhicule « MITSUBISHI /MICRA » 2017 qui est plus ou moins utilisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Travaux publics et dga, à utiliser le véhicule « MITSUBISHI /MICRA » 2017, pour se voyager de sa résidence jusqu'au travail pour les prochains mois;

QUE le conseil municipal demande à monsieur Silvio Gaudio, directeur des travaux publics et dga de faire le plein d'essence à ses frais pour le trajet à partir de la municipalité jusqu'à sa résidence.

ADOPTÉE

7 **HYGIÈNE DU MILIEU**

8 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

10. **LOISIRS**

11. **CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES portant sur les sujets à l'ordre du jour)

12. **CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 25 tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
directeur général et greffier-trésorier

